



TARIFS MUNICIPAUX 2026-2027

Applicables au 1er septembre 2026

Délibération n°2026-054 du Conseil municipal du 16 juin 2026

ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE DANSE THEATRE

FRAIS D'ADHESION ou d'ADMINISTRATION : 15 euros (non remboursable si le cours d'essai ne conduit pas à une inscription définitive et déduit de la première cotisation).

ACTIVITÉS	CHAPELLOIS/PERSONNEL COMMUNAL		NON CHAPELLOIS		
	ENFANT		ADULTE	ENFANT ET ETUDIANT	ADULTE
	Tarif annuel		Tarif annuel	Tarif annuel	Tarif annuel
	Tarif 1	Tarif 2			
Parcours Musique -3 cours : Formation musicale, instrument et pratique collective <i>(entre 1h15 et 4h00 de cours)</i>					
Parcours Danse - 2 ou 3 cours <i>(Entre 1h15 et 4h30 de cours)</i>	124,00 €	241,00 €	483,00 €	356,00 €	777,00 €
Hors cursus musique ou danse - 2 cours <i>(1h15 à 3h00 de cours)</i>					
Parcours mixte : musique et danse : 4 / 5 cours hebdomadaires 2h30 à 9h00 de cours <i>(Réduction -8% par rapport à la somme des 2 parcours).</i>	227,00 €	443,00 €		570,00 €	
Eveil et initiation musique ou danse/ Parcours découverte instrumentale : 1h00 ou 1h15	72,00	95,00 €		145,00 €	
Formation musicale seule (sous conditions) Atelier ou Pratique collective seule Théâtre - 45 mn à 1h30	82, 00 €	162,00 €	250,00 €	244,00 €	344,00 €
Option supplémentaire au cursus musique et danse	65,00 €	97,00 €	144,00 €	144,00 €	244,00 €

STAGES	CHAPELLOIS/PERSONNEL COMMUNAL		NON CHAPELLOIS	
	Tarif stage		Tarif stage	
1 journée (gratuit pour les élèves inscrits)	25,00 €		40,00 €	
2 jours (week-end)	50 €		80 €	

	CHAPELLOIS/PERSONNEL COMMUNAL	NON CHAPELLOIS
Location d'instruments Tarif revu, les instruments sont pour la plupart anciens, et valent parfois moins que le tarif de location 2025	70,00€	140,00€
Découverte instrumentale / Élèves issus de l'Orchestre à l'Ecole	50,00	80,00
Instruments de poches en éveil mis à disposition gratuitement.	/	/

BADGES PERDUS (SALLE BERGERARD)	50 €
--	------

Tarif 1 = quotient familial ← 647 et enfants en situation de handicap*, étudiant(e)s jusqu'à 25 ans révolus*

Tarif 2 = quotient familial → 648

Le quotient familial est réservé aux enfants chapellois(es)

Pour toute démission après le 31 décembre, la cotisation est due jusqu'à la fin de l'année

REDUCTIONS TARIFAIRES

Réduction de 10 % à partir du 2 ^{ème} enfant : Enfants et étudiant(e)s de la même famille.
Réduction de 20 % à partir du 3 ^{ème} enfant : Enfants et étudiant(e)s de la même famille
Réduction de 25 % : Enfants issus de l'Orchestre à l'Ecole en 1 ^{ère} et 2 ^{ème} année / Adultes en situation de handicap ou demandeur d'emploi chapellois.
Réduction de 35 % : Membres de l'Harmonie de La Chapelle-Saint-Mesmin (pour le même instrument pratiqué).